

ENVOI POUR 4 ANNÉES D'UNE EAP ET D'UN CP RENOUVELÉS

Un peu d'histoire récente...

DEBUT - Dans l'entité de Leuze, le processus « Refondation » a été entamé en 2015, puis arrêté, avant d'être repris en 2017. Le « **Carnet de route** », signé le 12 novembre 2017, a été élaboré pour les années 2017 à 2020.

1^{ère} ACTUALISATION - Une démarche d'actualisation a été lancée en 2020, c'est-à-dire au terme de ces trois années et ce, malgré la crise sanitaire. Au terme de ce discernement, un « **Addendum** » au « Carnet de route » de l'Unité pastorale de Leuze-en-Hainaut a été présenté le 25 mars 2021 « pour guider le chemin de l'Unité pastorale durant les 4 années à venir », soit jusqu'au 25 mars 2025.

2^{ème} ACTUALISATION – En mars 2025, il fallait donc penser une nouvelle, la deuxième, actualisation du « Carnet de route ». Qu'est-ce à dire ? Il nous est demandé de réfléchir pour les années à venir à la manière de faire Eglise dans notre unité pastorale. Au terme de cette



réflexion, une « **Feuille de route** » sera établie en collaboration avec l'EDAP (Equipe diocésaine d'accompagnement des paroisses) et proposée à notre Evêque pour les quatre années à venir, soit 2025-2029. Au terme de ce cheminement, le Conseil pastoral de l'Unité pastorale et son Equipe d'animation pastorale seront envoyés pour une période de quatre années.

Comment ?

L'EAP, en accord avec l'EDAP, a proposé deux étapes pour avancer dans cette réflexion.

La première a été un « *Questionnaire en vue du renouvellement du Carnet de route* » qui a été distribué par mail le 24 août dernier, ainsi qu'aux célébrations dominicales des 24, 25, 31 août et 01 septembre (pour les personnes qui souhaitaient un exemplaire papier).

La deuxième étape était une *assemblée* où chacun était le bienvenu ; cette assemblée a eu

lieu le samedi 19 octobre. S'y sont déroulés un temps de partage de la Parole de Dieu, un discernement de propositions en vue de l'actualisation du carnet de route, un discernement dans la proposition de membres du Conseil pastoral et de l'Equipe d'animation pastorale, un temps de prière.

Ensuite

Les résultats de l'enquête et de ces discussions ont été analysés par l'EAP qui a retenu, parmi les propositions, celles qui lui semblaient les plus opportunes. Ces propositions ont été confiées à l'EDAP qui a rédigé la nouvelle « feuille de route » pour les quatre années à venir ; cette feuille de route sera présentée à notre Evêque pour avis.

De même, après consultation de chacun, le Conseil pastoral (CP) et l'Equipe d'animation pastorale (EAP) ont été renouvelés en partie : certains ont émis le souhait de se retirer, d'autres ont été appelés.

Petit rappel

LE CONSEIL PASTORAL (CP) – Cette instance, créée par le processus de Refondation est comme le « Parlement » de l'Unité Pastorale. En effet, on y

retrouve des représentants de chacun des clochers mais aussi des différentes sections thématiques (catéchèse, visiteurs des malades, pastorale des jeunes, diaconie, animateurs liturgiques...). Ses membres sont désignés par chaque instance pour un mandat renouvelable de quatre ans. C'est au sein du Conseil Pastoral que vont se décider et s'évaluer les grandes orientations pastorales (avec comme « boussole » un Carnet de route adopté lors de la Refondation), que vont se relayer les réalités vécues dans les clochers et que vont s'imaginer les solutions aux problèmes rencontrés par les uns et les autres dans leur engagement de chrétien. Il est indispensable qu'on retrouve, au sein de ce Conseil Pastoral, des responsables du temporel, tant des Fabriques d'église que de l'ASBL-AOP. En effet, nombre de sujets pastoraux qui y seront abordés sont en lien direct ou indirect avec le temporel : questions de locaux pour telle ou telle activité, questions d'horaires des célébrations avec incidences inévitables sur le personnel

d'église, questions relatives à des églises sous-occupées, etc.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

PASTORALE (EAP) – C'est, en quelque sorte, le « Gouvernement » de l'Unité Pastorale. C'est l'organe qui est chargé de mettre en œuvre les grandes orientations données par le Conseil Pastoral. Ses membres sont envoyés en mission par l'Evêque pour un mandat renouvelable de quatre ans. Outre le Curé, l'EAP comprend les permanents de la pastorale, les membres de l'équipe presbytérale (à l'exception des prêtres auxiliaires) avec, éventuellement, un diacre, un(e) animateur/animateur en pastorale qui a une mission dans l'Unité Pastorale, et plusieurs laïcs. C'est cet organe qui va assurer la gestion quotidienne de la pastorale. Tout comme dans le Conseil Pastoral, il est important que les différentes sensibilités soient présentes dans l'Equipe d'Animation Pastorale, notamment en matière de temporel. Par exemple, il est logique que l'ASBL,

en tant que bras financier de l'Unité Pastorale, y soit représentée puisque c'est au niveau de l'EAP que la plupart des dépenses utiles à la pastorale vont être décidées.

(Source : ces deux paragraphes sur le CP et l'EAP sont extraits de : *Au service des communautés chrétiennes – La Gestion matérielle des paroisses*, Diocèse de Tournai, octobre 2021, p.36-37).

Et maintenant...

Le dimanche 16 mars 2025, le Doyen principal, le Chanoine M. Decarpentrie, présidera l'Eucharistie dominicale à 10h00 en la Collégiale Saint-Pierre.

La nouvelle « feuille de route » sera alors présentée à la Communauté présente ; ensuite, l'EAP et le Conseil pastoral seront envoyés pour quatre années.

Bienvenue à tous !

Bon dimanche !

Les membres de l'EAP :

Marie Allard, Isabelle Bernard, Bénédicte Delporte, Michel Hublet, Caty Rodriguez, Chanoine Patrick Willocq

